



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

Salle de réunion de Cœur de Nacre, à Douvres-la-Délivrande, en séance publique.

Liste des délibérations communautaires

NUMERO	OBJET	VOTE
DC19112022-599	SDEC ENERGIE - ADHESION DE LA COMMUNE DE COLOMBELLES	Approuvée
DC19112022-600	TARIFS DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIE	Approuvée
DC19112022-601	REGLEMENT INTERIEUR DECHETERIES 2023	Approuvée
DC19112022-602	ACQUISITION FONCIERE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	Approuvée
DC19112022-603	SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES RELEVES TOPOGRAPHIQUES	Approuvée
DC19112022-604	CONVENTION CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 2022	Approuvée
DC19112022-605	PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DELLE AU MONT	Approuvée
DC19112022-606	TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée
DC19112022-607	CENTRE CULTUREL C ³ LE CUBE - TARIF REDUIT CONCERT LES WAMPAS	Approuvée
DC19112022-608	CENTRE CULTUREL C ³ LE CUBE - MARCHE DE PRESTATION DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX	Approuvée
DC19112022-609	COEUR DE NACRE TOURISME - CLASSEMENT EN CATEGORIE 1	Approuvée

« Publié le 22/11/2022, Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 25
VOTANTS 30

**SDEC ENERGIE
ADHESION DE LA
COMMUNE DE
COLOMBELLES**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie), MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Colombelles au SDEC ENERGIE.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 25
VOTANTS 30

**TARIFS 2023
DEPÔTS
PROFESSIONNELS EN
DECHETERIES**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie), MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets.

Les professionnels (artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, petites entreprises...) dont le siège social est situé sur le territoire communautaire peuvent accéder aux déchèteries sur présentation d'une carte délivrée par Cœur de Nacre.

Les flux faisant l'objet d'une facturation sont :

- les encombrants,
- le bois,
- les déchets végétaux.

Les flux suivants peuvent être déposés gratuitement : ferrailles, cartons, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Les autres flux sont interdits pour les professionnels (gravats, amiante, déchets dangereux) ;

Depuis 2011, les tarifs des apports professionnels en déchèterie n'ont pas évolué. Avec l'augmentation des charges liées au traitement et au transport des déchets, une réévaluation est nécessaire pour s'adapter aux coûts réels supportés par la collectivité.

Il convient également d'établir la nouvelle grille tarifaire en cohérence avec les collectivités voisines ainsi qu'avec l'offre privée.

Proposition 2023 Cœur de Nacre		
Tarifification des professionnels par flux en €/tonne		
FLUX	€ TTC/ m³	€ TTC / t
Déchets verts	15 €	105 €
Tout-venant	78 €	260 €
Bois	23 €	150 €

A partir de 2023, les dépôts par les professionnels seront effectués uniquement à la déchèterie de Courseulles-sur-mer, équipée d'un pont bascule.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire applicable aux professionnels pour les dépôts dans les déchèteries de Cœur de Nacre à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Tarifification des professionnels par flux en €/tonne		
FLUX	€ TTC/ m³	€ TTC / t
Déchets verts	15 €	105 €
Tout-venant	78 €	260 €
Bois	23 €	150 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE 32
PRESENTS 25
VOTANTS 30**

**REGLEMENT
INTERIEUR DES
DECHETERIES DE
CŒUR DE NACRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a défini une nouvelle organisation des déchèteries à compter de 2023 nécessitant la révision du règlement intérieur actuellement en vigueur.

Aussi, les modifications apportées au règlement portent notamment sur :

- l'ajout d'une limite de dépôt autorisé par semaine pour les particuliers et les professionnels,
- le prix de renouvellement de carte de déchèterie en cas de perte,
- les modalités d'accueil des professionnels en déchèterie (tarifs, pont bascule à Courseulles-sur-Mer),
- la gestion du haut de quai (accueil / gardiennage) en régie,
- la grille horaire d'ouverture, optimisée par rapport aux données de fréquentation actuelle et pour répondre au fonctionnement en régie (gestion des plannings des agents).

Le scénario proposé prévoit une réduction des ouvertures annuelles, deux périodes d'ouverture (été/hiver) sont maintenues mais modifiées :

- du 1^{er} mars au 30 octobre,
- du 1^{er} novembre au 28 février.

Du lundi au samedi, au moins une déchèterie restera toujours accessible sur le territoire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur pour les trois déchèteries de Cœur de Nacre telle que présentée et annexée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 25
VOTANTS 30

**ACQUISITION
FONCIERE
POLE D'ECHANGES
MULTIMODAL
CŒUR DE NACRE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Déivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

Dans le cadre de son projet de territoire et de la promotion des mobilités durables, la Communauté de Communes Cœur de Nacre étudie l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal situé à proximité du rond-point du « nouveau monde » à l'intersection de la RD 7 et de la RD 404 sur la Commune de Douvres-la-Déivrande.

Ce pôle d'échanges a pour vocation d'accueillir notamment une aire de covoiturage, un stationnement vélo sécurisé avec consignes, un arrêt de transport en commun, ainsi que tout autre service destiné à renforcer l'usage de mobilités actives et le report multimodal en entrée ou en sortie du territoire intercommunal.

Par délibération en date du 22 janvier 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'accompagnement de la SAFER pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet. La SAFER a ainsi proposé aux propriétaires exploitants actuels un échange foncier afin de préserver leur activité agricole.

La mission de la SAFER arrive à son terme et les terrains nécessaires au projet peuvent aujourd'hui être acquis par Cœur de Nacre. Il s'agit des parcelles suivantes cadastrées ZR 17, 18, 19 et 20 situées à Douvres-la-Délivrande pour une surface totale de 18 154 m².

Ces acquisitions sont possibles grâce à plusieurs échanges fonciers entre exploitants agricoles. La Communauté de Communes, à l'initiative du projet, prend en charge les frais d'actes nécessaires à cet échange ainsi que la rémunération de la SAFER conformément à la convention signée le 15 février 2012.

Les terrains sont acquis sur la base de 2,5 € le m².

En ajoutant les frais d'actes ainsi que la rémunération SAFER, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à acquérir les parcelles susmentionnées auprès de la SAFER au prix de 60 428,88 € tous frais compris.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité**

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées ZR n°17, 18, 19 et 20 situées à Douvres-la-Délivrande pour une surface totale de 18 154 m².

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents permettant l'acquisition de ces dites parcelles susmentionnées auprès de la SAFER au prix de 60 428,88 € tous frais compris.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCAATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 25
VOTANTS 30

SCHEMA DIRECTEUR
DES MOBILITES
ACTIVES
RELEVES
TOPOGRAPHIQUES

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a lancé une procédure de mise en concurrence pour la réalisation de relevés topographiques sur les itinéraires doux inscrits au schéma directeur des mobilités actives.

En effet, le maître d'œuvre retenu pour l'aménagement de ces liaisons, le bureau d'études *Artelia* en co-traitance avec le paysagiste *Vert Latitude*, doit disposer de relevés topographiques précis pour poursuivre la phase « étude » du projet.

Au terme de l'analyse des offres, la proposition mieux-disante a été présentée par l'entreprise Geomat pour un montant de 35 883 € HT avec une livraison de l'ensemble des relevés pour la fin d'année 2022.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis présenté par l'entreprise *Geomat* au prix de 35 883 € HT pour la réalisation de relevés topographiques nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 25
VOTANTS 30

**CONVENTION
CONSERVATOIRE
ESPACES NATURELS
2022**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge de la prévention des risques.

En application des dispositions de l'article L414-11 du code de l'environnement, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie assure auprès des collectivités des missions d'accompagnement et d'expertises en faveur de la préservation de la nature.

Dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2019-2023 entre la Communauté de Communes Cœur de Nacre et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, une convention annuelle doit être signée.

Cette convention porte sur la mise en œuvre du programme d'actions sur le territoire de Cœur de Nacre, à savoir :

- Mettre en œuvre et coordonner le projet « Seules, tous ensemble » dont les objectifs sont de préserver et de valoriser la basse vallée de la Seules entre Creully-sur-Seules et Courseulles-sur-Mer en lien avec les collectivités locales et l'ensemble des autres acteurs du territoire.

- Mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la préservation des mares de l'intercommunalité, incluant la réalisation d'un recensement et un diagnostic du réseau des mares sur des communes volontaires.
- Accompagner et conseiller la Communauté de Communes dans le développement de ses compétences environnementales, notamment dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal.
- Préserver les 40 hectares d'espaces naturels conventionnés sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Animer le site Natura 2000 « anciennes carrières de la vallée de la Mue ».
- Conseiller l'intercommunalité sur l'enjeu des espèces exotiques envahissantes.

Certaines des actions du Conservatoire s'inscrivent dans la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) exercée par Cœur de Nacre. Les projets et actions d'animation, de préservation, de valorisation à vocation environnementale constituent également un atout dans le domaine touristique.

Après en avoir délibéré,

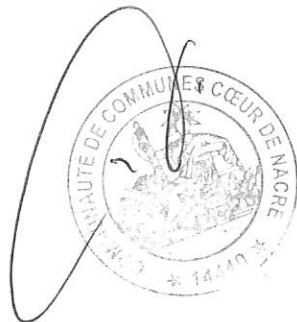
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité**

ACCEPTE la poursuite du partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

APPROUVE le versement d'une participation de 1 728 € au titre de 2022, afin de financer les actions menées sur le territoire de Cœur de Nacre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'application annuelle pour 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

DATE DE CONVOCAATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 24
VOTANTS 30

**MISE EN ŒUVRE DES
PERIMETRES DE
PROTECTION DES
CAPTAGES D'EAU
POTABLE DELLE AU
MONT
LANGRUNE-SUR-MER**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à JOUY Cassandre).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge de l'environnement.

Le Syndicat mixte de production et de distribution de la région nord de Caen, *Eau du bassin caennais*, a déposé une demande d'ouverture d'une enquête publique pour :

- l'obtention d'une autorisation d'utiliser l'eau des forages de la *Delle au Mont* pour la consommation humaine
- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection, des servitudes afférentes et des travaux nécessaires à l'exploitation et à la protection ;
- l'enquête parcellaire pour la détermination des terrains devant faire l'objet des périmètres de protection à établir, et des parcellaires de terrains susceptibles d'être grevés de servitudes d'utilité publique relatives à ces périmètres de protection, sur le territoire des communes de Langrune-sur-mer, Douvres-la-Délivrande, Bernières-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer.

Cette enquête publique se déroule du mercredi 16 novembre au vendredi 16 décembre.

Le dossier est mis à la disposition du public :

- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4268>
- sur support papier en mairies de Langrune-sur-mer, Douvres-la-Délivrande, Bernières-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer.

Le Conseil communautaire est appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation sollicitée par *Eau du Bassin Caennais*.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité**

EMET un avis favorable à demande d'autorisation sollicitée par *Eau du Bassin Caennais* pour utiliser l'eau des forages de la *Delle au Mont* pour la consommation humaine, sur les Communes de Langrune-sur-mer, Douvres-la-Délivrande, Bernières-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer.

FORMULE néanmoins les observations suivantes :

- la définition du périmètre de protection éloignée mériterait d'être davantage motivée et les contraintes afférentes devraient être plus précises.
- l'interconnexion des réseaux d'eau potable est indispensable pour sécuriser l'approvisionnement et améliorer la qualité de la ressource.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 30

TABLEAU DES
EFFECTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à JOUY Cassandre), LERMINE Patrick (pouvoir à GUILLOUARD Jean-Luc).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des ressources humaines.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Aussi, il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Service prévention et gestion des déchets

A compter du 1^{er} janvier 2023, la gestion du « haut de quai » des déchèteries en régie (accueil / gardiennage) implique le recrutement de 4 agents à temps complet :

- 1 chef d'équipe / gardien chargé du management et de l'organisation de l'équipe des gardiens des trois déchèteries, dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise.
- 3 agents de déchèterie chargés de l'accueil des usagers, de la qualité du tri et de l'entretien des sites, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.
- Un personnel, en détachement auprès de VEOLIA et exerçant les fonctions d'agent de déchèterie, sera également réintégré dans les effectifs de Cœur de nacre.

Services administratifs

Il est proposé de renouveler le contrat de l'assistante administrative chargée de l'accueil, du secrétariat et du suivi de la taxe de séjour au sein de Cœur de Nacre, à compter du 1^{er} janvier 2023 à temps complet (Cadre d'emploi d'adjoint administratif) pour une durée de trois ans. L'agent est également intégré au service prévention et gestion des déchets.

Service développement économique

Il est proposé de renouveler le contrat de l'agent en charge de la gestion de la pépinière d'entreprises *Le Transfo*. L'agent assiste également le responsable du service pour la conduite des projets de la collectivité (Parcs d'activités, digitalisation des commerces de proximité, observatoire du commerce local...). Un recrutement est actuellement en cours pour ce poste.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois correspondant au cadre d'emploi d'adjoint administratif, à compter du 1^{er} décembre 2022, dans l'attente d'une titularisation par voie de mutation.

Service prévention spécialisée

Par délibération en date du 9 septembre 2022, le Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Douvres-la-Délivrande a délibéré en faveur de sa dissolution. En effet, cet établissement public de coopération intercommunale, dont 8 Communes de Cœur de Nacre sont membres, n'exerce plus aucune compétence hormis le financement d'un emploi de prévention et de médiation mis à disposition du collège Clément Marot.

Compte tenu de l'intérêt de cet emploi auprès des élèves et de la communauté éducative et afin d'assurer la continuité du service public, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a proposé de l'intégrer dans ses effectifs au titre de sa compétence prévention spécialisée.

L'agent doit ainsi être recruté par Cœur de Nacre par voie de mutation au grade d'animateur territorial (Catégorie B) à temps non complet 28/35^{ème} au 1^{er} janvier 2023. Une convention de mise à disposition sera signée entre le collège Clément Marot et Cœur de Nacre, rappelant les missions confiées à l'agent ainsi que l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

Dans la mesure où Cœur de Nacre délègue à l'ADAJ sa compétence de prévention spécialisée, cette évolution permettra de renforcer la cohérence des actions menées dans les collèges avec les éducateurs spécialisés.

Sur le plan financier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devra établir le coût de ce transfert afin de garantir sa neutralité pour Cœur de nacre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

ACCEPTE le recrutement d'agents titulaires par voie de mutation à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les emplois de :

- Chef d'équipe et gardien des déchèteries de Cœur de Nacre, au grade d'agent de maîtrise principal (Catégorie C) à temps complet ;
- Agent de médiation et de prévention, au grade d'animateur territorial (Catégorie B) à temps non complet (18/35^{ème})

ACCEPTE le recrutement d'agents non titulaires :

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20221117-DC17112022-606-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Pour pallier la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L. 332-14 du CGFP)

- Un emploi d'assistant administratif à temps non complet (28/35^{ème}) au service développement économique, à compter du 1^{er} décembre 2022 en contrat à durée déterminée de 6 mois, en référence au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (8^{ème} échelon)

Compte tenu des besoins des services et dans la mesure où aucun fonctionnaire n'a pu être recruté (article L. 332-8 2° du CGFP)

- Un emploi d'assistant administratif à temps complet au service accueil et collecte des déchets, à compter du 1^{er} janvier 2023, en contrat à durée déterminée de trois ans, en référence au grade d'adjoint administratif (3^{ème} échelon)
- Un emploi d'agent de déchèterie à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023, en contrat à durée déterminée de trois ans, en référence au grade d'adjoint technique (3^{ème} échelon)

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1° du CGFP)

- Deux emplois d'agent de déchèterie à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023, en contrat à durée déterminée d'un an, en référence au grade d'adjoint technique (2^{ème} échelon)

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de travail tels que présentés, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 30

**CENTRE CULTUREL
C³ LE CUBE
TARIF REDUIT POUR
LE CONCERT
« LES WAMPAS »**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Déivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à JOUY Cassandre), LERMINE Patrick (pouvoir à GUILLOUARD Jean-Luc).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Alexandre BERTY, Vice-Président en charge des affaires culturelles.

Dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, le Centre culturel C³Le Cube accueille un concert du groupe de rock alternatif « Les Wampas » qui aura lieu vendredi 2 décembre à 20h30. Le billet a été fixé au prix unique de 25 €.

Ce spectacle s'inscrit également dans le projet culturel de Cœur de nacre en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion. A ce titre, il est prévu la mise à disposition de gilets vibrants (15 au total) pour les personnes souffrant de déficience auditive sévère.

Afin de concourir à la réussite de cette initiative, il est proposé au Conseil communautaire d'appliquer le tarif « réduit + » de 5 € pour les personnes porteuses de surdité à l'occasion du concert « Les Wampas ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité

APPROUVE le tarif « réduit + » de 5 € pour les personnes porteuses de surdit      l'occasion du concert
« Les Wampas », vendredi 2 d  cembre 2022 au centre culturel *C³ Le Cube*    Douvres-la-D  livrande.

Le pr  sident, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 30

**CENTRE CULTUREL
C³ LE CUBE
MARCHE DE
PRESTATION
D'ENTRETIEN DES
LOCAUX**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Déivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à JOUY Cassandre), LERMINE Patrick (pouvoir à GUILLOUARD Jean-Luc).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Alexandre BERTY, Vice-Président en charge des affaires culturelles.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre doit établir un nouveau marché de prestations de services afin d'assurer l'entretien des locaux du centre culturel C³ Le Cube à Douvres-la-Déivrande et de l'école de musique.

La prestation demandée se divise en quatre parties :

- le nettoyage régulier de la zone « spectacle vivant » ainsi que de l'école de musique,
- le nettoyage ponctuel selon la programmation de la salle de spectacle et des loges,
- le nettoyage annuel des locaux et des installations techniques,
- la vitrerie.

Le budget prévisionnel annuel s'élève à 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise mieux-disante au terme de la procédure de mise en concurrence prévue au code de la commande publique.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX SEPT NOVEMBRE A 18 H 30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
10 11 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 30

COEUR DE NACRE
TOURISME
CLASSEMENT EN
CATEGORIE 1

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Déivrande en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, Jean-Luc GUINGOUAIN, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DUBUISSON Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes PITEL Emmanuelle (pouvoir à SAGET Thierry), FRUGERE Carole (pouvoir à CRENEL Claudie).
MM. LENEZ Alain (pouvoir à PHILIPPEAUX Anne-Marie), DUBOIS Patrick (pouvoir à LEFORT Thierry), CHANU Philippe (pouvoir à BOSSARD Claude), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à JOUY Cassandre), LERMINE Patrick (pouvoir à GUILLOUARD Jean-Luc).

Absents et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 31 mars dernier, le Conseil communautaire a sollicité le renouvellement du classement en catégorie 1 de l'Office de tourisme intercommunal.

Il est rappelé que la catégorie 1 offre le niveau de service le plus élevé répondant à un cahier des charges exigeant. Il permet de surcroît aux Communes éligibles d'accéder au classement en station de tourisme, c'est le cas de Courseulles-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer et Luc-sur-mer.

Les démarches administratives ont été initiées par l'association *Terres de Nacre* et l'arrêté préfectoral a été délivré le 11 avril 2022, au nom de l'association *Terres de Nacre*.

Depuis le 1^{er} mai 2022, l'office de tourisme intercommunal est constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et porte le nom de *Coeur de Nacre Tourisme*.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité

SOLLICITE le classement en catégorie 1 de l'office de tourisme intercommunal *Coeur de Nacre Tourisme*.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT

